

T651.50

Dispositions tarifaires relatives au trafic local
de Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny, Scuol et
Grindelwald

Édition du 01.06.2026

Modifications valables à partir du 01.06.2026

Chiffre	Modifications
Tarif entier	Modifications rédactionnelles
1.1	Intégration de GrindelwaldBus (lignes 120 – 125)
9	Intégration du trafic local de Grindelwald
13.6	Intégration du trafic local de Grindelwald
14.6	Intégration du trafic local de Grindelwald

Table des matières

0.	Remarques préliminaires	5
0.1	Généralités	5
0.2	Termes.....	6
1.	Champ d'application.....	7
2.	Dispositions générales.....	9
2.1	Généralités	9
2.2	Validité.....	9
2.3	E-Tickets.....	9
2.4	Remboursements.....	10
3.	Trafic local de Brigue.....	11
3.1	Titres de transport unitaires.....	11
3.2	Cartes multicourses de billets unitaires	11
3.3	Cartes journalières	11
3.4	Abonnements.....	11
3.5	Assortiment, prix et validité	12
4.	Trafic local de Viège	14
4.1	Titres de transport unitaires.....	14
4.2	Cartes multicourses de billets unitaires	14
4.3	Cartes journalières	14
4.4	Abonnements.....	14
4.5	Assortiment, prix et validité	15
5.	Trafic local de Sierre (Isireso-Sierre).....	16
5.1	Titres de transport unitaires.....	16
5.2	Cartes multicourses de billets unitaires	16
5.3	Cartes journalières	16
5.4	Titres de transport de groupe	17
5.5	Abonnements.....	18
5.6	Assortiment, prix et validité	19
6.	Trafic local de Sion (Isireso-Sion).....	21
6.1	Titres de transport unitaires.....	21
6.2	Cartes multicourses de billets unitaires	21
6.3	Cartes journalières	21
6.4	Titres de transport de groupe	22
6.5	Abonnements.....	23
6.6	Assortiment, prix et validité	24
6.7	Surclassements	28
7.	Trafic local de Martigny	30
7.1	Titres de transport unitaires.....	30
7.2	Cartes multicourses de billets unitaires	30
7.3	Cartes journalières	31
7.4	Abonnements.....	31
7.5	Assortiment, prix et validité	31
7.6	Canaux de vente.....	32
8.	Trafic local de Scuol	33
8.1	Titres de transport unitaires.....	33
8.2	Cartes journalières	33
8.3	Abonnements.....	33

8.4	Assortiment, prix et validité	34
8.5	Canaux de vente	34
9.	Trafic local de Grindelwald.....	35
9.1	Titres de transport unitaires.....	35
9.2	Cartes journalières	35
9.3	Titres de transport de groupe	35
9.4	Abonnements.....	35
9.5	Assortiment, prix	35
9.6	Canaux de vente	36
10.	Titres de transport forfaitaires, SDN et facilités.....	37
10.1	Enfants, militaires et animaux	37
10.2	Abonnement général et AG Night.....	37
10.3	Abonnement demi-tarif.....	37
10.4	Autres titres de transport forfaitaires	37
10.5	Facilités de voyage pour les voyageurs avec un handicap	37
10.6	Carte de réduction et coupons de libre circulation FIP	37
11.	Vélos, bagages, contrôle et irrégularités	38
11.1	Chargement de vélos par les voyageurs	38
11.2	Passeport vélo	38
11.3	Bagages.....	38
12.	Frais et suppléments	39
13.	Plans de zones	40
13.1	Trafic local de Brigue	40
13.2	Trafic local de Viège.....	41
13.3	Trafic local de Sierre (Isireso-Sierre).....	42
13.4	Trafic local de Sion (Isireso-Sion).....	43
13.5	Trafic local de Martigny	44
13.6	Trafic local de Scuol.....	44
13.7	Trafic local de Grindelwald	45
14.	Annexes.....	46
14.1	Liste des arrêts de trafic local de Brigue.....	46
14.2	Liste des arrêts de trafic local de Viège.....	49
14.3	Liste des arrêts de trafic local de Sierre	50
14.4	Liste des arrêts de trafic local de Sion.....	52
14.5	Liste des arrêts de trafic local de Martigny	57
14.6	Liste des arrêts de trafic local de Scuol	58
14.7	Liste des arrêts de trafic local de Grindelwald	59

0. Remarques préliminaires

0.1 Généralités

0.1.1 La loi sur le transport de voyageurs (LTV, RS 745.1), l'ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV, RS 745.11) et les dispositions tarifaires accessoires communes (DTC, T600) priment l'application du présent tarif.

0.1.2 Sauf mention contraire, les tarifs et prescriptions suivants des entreprises de transport suisses s'appliquent:

- Facilités de voyage pour les enfants (T600.3)
- City-Ticket (T600.7)
- Remboursements (T600.9)
- Tarif général des voyageurs (T601)
- Bagages (T602)
- Abonnements de parcours (T650)
- Cartes multicourses (T652)
- Abonnements généraux, demi-tarif, AG Night et offres supplémentaires (T654)
- Prescriptions concernant les transports militaires, de la protection civile et du service civil (P520)
- Prescriptions concernant les moyens de paiement (P545)

S'appliquent ensuite les prescriptions internes des entreprises de transport participantes.

0.1.3 L'utilisation des mots «voyageur», «client», «titulaire», etc. se réfèrent aux personnes de tous les sexes et aux enfants.

0.1.4 Les tarifs des transports publics indiquent uniquement des dispositions qui sont expressément autorisées. Tout ce qui n'est pas autorisé ne figure pas dans les tarifs.

0.1.5 Abréviations:

AG	abonnement général
CASA	appareil de vente au guichet
CJ	carte journalière
CMC	carte(s) multicourses
ET	entreprise de transport
OFT	Office fédéral des transports
P	prescription
TP	transports publics
RogF	voyageurs sans titre de transport valable
SDN	Service direct national (assortiment national de titres de transport)
SwissPass	support des abonnements (demi-tarif, AG, etc.)
T	tarif
UTP	Union des transports publics

0.2 Termes

0.2.1 Trafic local (ou urbain)

Les lignes de trafic local (ou trafic urbain) servent à la desserte fine des localités. Les arrêts du réseau local urbain se situent généralement à 1,5 kilomètre au maximum de la ligne du trafic régional voyageurs ou du trafic longues distances la plus proche. Il s'agit d'un regroupement d'une ou plusieurs entreprises de transport d'un territoire limité dans lequel est appliqué un système tarifaire uniforme et global. Les entreprises de transport et parcours concernés figurent au chiffre 1 (Champ d'application). Le périmètre du trafic local se trouve à l'extérieur d'une communauté tarifaire intégrale.

0.2.2 Prix entier / Réduit ½

On rencontre parfois les termes «adulte» au lieu de «prix entier» et «réduit» au lieu de «réduit ½». Ils peuvent être employés dans le tarif comme sur les titres de transport et ont la même signification.

0.2.3 Adulte

Les «adultes» sont les personnes qui voyagent au prix entier.

0.2.4 Enfant

On entend par «enfants» les enfants âgés de 6 à 15,99 ans, paient le prix réduit au demi-tarif ou le prix minimum éventuellement prévu.

0.2.5 Jeune

Les «jeunes» sont les personnes âgées de 16 à 24,99 ans pour qui des abonnements au prix «jeune» sont émis.

0.2.6 Senior

Sont considérés comme «seniors» les femmes de 64 ans et plus et les hommes de 65 ans et plus.

0.2.7 Arrêt

On appelle «arrêts» les endroits où des véhicules des transports publics s'arrêtent selon un horaire pour embarquer ou débarquer des passagers.

0.2.8 Véhicule

Par «véhicules», on entend tous les moyens de transport (train, bus, tram, remontées mécaniques, etc.).

1. Champ d'application

1.1 Les entreprises de transport suivantes participent à tout l'assortiment (titres de transport unitaires et abonnements).

Code ET	Nom de l'ET	Réseau / ville	Lignes / territoire
801	PostAuto AG MGB	Brig	Brig Bahnhof – Naters – Bitsch (ligne 1) Brig Bahnhof – Glis, Holzji (ligne 2) Brig Bahnhof – Brig Biela (ligne 3) Brig Bahnhof – Gils Simploncenter (ligne 4) Diverses lignes régionales dans le périmètre Brig – Bitsch MGB
801	PostAuto AG	Visp	Bahnhof – Spital – Hubelquartier – Bahnhof Bahnhof – West – Fassji – Bahnhof
714 801 142 x855	BS Bus Sierrois CarPostal SA SMC Compagnie de chem de fer et d'autobus Sierre-Montana-Crans SA LLB Verkehrsbetriebe Leuk-Leukerbad und Umgebung	Sierre	Sierre, Ecoparc de Daval – Sablons (ligne 1) Sierre, centre ville – Signèse (ligne 2) Sierre, gare routière – Rédience Beaulieu (ligne 3) Sierre, gare routière, Sous-Géronde (ligne 4) Sierre – Chermignon – Crans-Montana-Aminona Sierre – Mollens – Crans-Montana Sierre – Chippis – Chalais – (Sion) Sierre – Noës – Champsabé – (Sion) Sierre – Chippis – Chalais – Vercorin Sierre – Niouc - Vissoie Sierre – Salgesch – (Varen)
765 801 853 074	PAG/BCS CarPostal SA (Bus Commune Sion) CarPostal SA TSD Theytaz Excursions Sion RA Regionalps	Sion	Sion, Garenne – Gare – SUVA (ligne 11) Sion, Gare Sud – Aproz (ligne 12) Sion, Gare Bus Sédunois - Gravelone (ligne 13) Bramois – Sion, Gare Bus Sédunois - Platta (ligne 14) Diverses lignes régionales dans le périmètre Sion – Collons – Thyon 2000 Sion – Hérémente – Dixence Châteauneuf-Conthey – St-Léonard

Code ET	Nom de l'ET	Réseau / ville	Lignes / territoire
713	BUM	Martigny	Croisée – Gare Guercet – Gare Manoir – Bonnes Luites – Finettes
801	CarPostal SA		Diverses lignes régionales dans le périmètre
801	PostAuto AG	Scuol	Commune de Scuol
859	GrindelwaldBus	Grindelwald	Terminal - Terminal (ligne 120) Oberer Gletscher – Terminal (ligne 121) Gletscherschlucht – Bodmi (ligne 122) Kirche – Itramen Egg (ligne 123) Bodmi – Stutz (ligne 124) Bahnhof – Oberäll (ligne 125)

2. Dispositions générales

2.1 Généralités

- 2.1.1 Pour les courses qui commencent et se terminent au sein du réseau de trafic local selon le champ d'application du chiffre 1.1 sans en sortir, seuls des titres de transport du réseau de trafic local sont émis. Pour toutes les autres courses, les tarifs du Service direct national (SDN), de la communauté tarifaire ou de l'entreprise concernée s'appliquent. En ce qui concerne les titres de transport de raccordement du trafic national et international, les dispositions du T601, chiffre 9, s'appliquent.
- 2.1.2 Les titres de transport émis sur la base du présent tarif sont nommés «titres de transport du réseau de trafic local». Ils doivent être conservés jusqu'à la fin de la course.
- 2.1.3 Les voyageurs qui dépassent les limites de la validité géographique de leur titre de transport (de leur abonnement, de leur carte journalière, etc.) peuvent acheter un titre de transport pour les zones de raccordement déjà à l'arrêt où ils embarquent ou oblitérer leur carte à oblitérer avant d'embarquer.
- 2.1.4 Les prix des différents titres de transport sont indiqués séparément. Les prix indiqués comprennent la taxe sur la valeur ajoutée selon le taux normal légal.
- 2.1.5 Les titres de transport sont vendus aux prix en vigueur au premier jour de validité. Ils peuvent être émis au plus tôt six mois avant le début de la durée de validité.

2.2 Validité

- 2.2.1 Tous les titres de transport sont valables soit dans leur validité spatiale (zones), soit sur un parcours donné. La validité temporelle figure sur le titre de transport; dans le cas d'un titre de transport à oblitérer, elle est indiquée une fois l'oblitération effectuée. Les titres de transport du réseau de trafic local sont valables jusqu'au dernier arrêt qui peut être atteint selon l'horaire avant l'échéance de la durée de la validité.
- 2.2.2 Si une course avec un titre de transport du réseau de trafic local n'est pas possible selon l'horaire par voie directe et sans interruption durant la durée de validité, elle peut être poursuivie jusqu'à destination.
- 2.2.3 Dans les véhicules, les titres de transport du réseau de trafic local sont valables jusqu'au dernier ou à partir du premier arrêt du réseau de trafic local selon l'horaire. Dans les véhicules dont le prochain arrêt prévu se trouve en dehors du réseau de trafic local, les titres de transport du réseau de trafic local ne sont pas valables. Ces dispositions s'appliquent par analogie dans la direction inverse.
- 2.2.4 Dans les trains et bus spéciaux commandés par des tiers, les titres de transport du réseau de trafic local sont valables uniquement si le commanditaire de la course spéciale est d'accord.
- 2.2.5 Dans les véhicules soumis à un supplément, le supplément défini dans le tarif correspondant est dû.
- 2.2.6 Dans les bus de nuit des entreprises de transport participantes, les titres de transport du réseau de trafic local ne sont pas reconnus.
- 2.2.7 Le lieu d'émission inscrit ou l'indication de l'oblitération sert d'orientation. Le billet de raccordement est valable uniquement avec le titre de transport de base.

2.3 E-Tickets

- 2.3.1 Les dispositions du T600, chiffre 3 s'appliquent.

2.4 Remboursements

2.4.1 Les dispositions du T600.9 s'appliquent.

3. Trafic local de Brigue

3.1 Titres de transport unitaires

3.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans le périmètre du réseau de trafic local.

Les billets unitaires sont également disponibles en prévente.

Aucun billet unitaire de première classe et aucun surclassement ne sont émis (parcours loco Brig-Bitsch MGB). Les voyageurs en possession d'un billet de deuxième classe valable sont admis en première classe (pas de RogF).

3.1.2 Validité

Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) (voir chiffre 1).

3.1.3 Itinéraire

Le billet unitaire donne droit à une course individuelle au sein de la zone achetée pendant la durée de validité de trente minutes.

Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

3.1.4 Formation des prix

Les prix des billets valent pour tout le périmètre du réseau de trafic local (une zone). Ils sont définis au chiffre 3.5.

3.2 Cartes multicourses de billets unitaires

3.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

3.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

L'oblitération d'un champ donne droit à une course individuelle.

3.2.3 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 3.5.

3.3 Cartes journalières

3.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

3.4 Abonnements

3.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

3.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe.

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

3.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

3.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 3.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

3.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

3.4.6 Chiens

3.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel). Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours n'est émis pour les abonnements.

Aucun billet de surclassement n'est émis pour les abonnements (parcours loco Brig-Bitsch MGB). Les voyageurs en possession d'un billet de deuxième classe valable sont admis en première classe (pas de RogF).

3.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	Prix entier en CHF, 2 ^e classe	Jeune/senior en CHF 2 ^e classe	Réduit/enfant /chien/vélo en CHF 2 ^e classe*
Billet – 1 course 30'	3.20	3.20	2.30
CMC – 6 courses à 30'	17.60	8.80	8.80

	Adulte en CHF 2 ^e classe	Jeune en CHF 2 ^e classe	Senior en CHF 2 ^e classe
Abonnement mensuel	58.00	35.00	41.00
Abonnement annuel	522.00	315.00	369.00

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

3.5.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

4. Trafic local de Viège

4.1 Titres de transport unitaires

4.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit ½ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées. Les billets unitaires sont également disponibles en prévente.

4.1.2 Validité

Les billets unitaires sont valables dans le périmètre pendant la durée de validité (voir chiffre 1).

4.1.3 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre du parcours. Les prix sont définis au chiffre 4.5.

4.2 Cartes multicourses de billets unitaires

4.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit ½ pour le périmètre indiqué.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

4.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur périmètre ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

4.2.3 Formation des prix

Base tarifaire du billet unitaire selon le chiffre 4.5.

Réduction par rapport au tarif normal:

- Prix entier: tarif normal x 6 moins le rabais du canton de 20 %
- Réduit (demi-tarif, enfant): 50 % du prix entier.

Les prix des cartes multicourses sont arrondis aux vingt centimes supérieurs.

4.3 Cartes journalières

4.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

4.4 Abonnements

4.4.1 Aucun abonnement n'est émis.

4.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	Prix entier en CHF, 2^e classe	Réduit/enfants/chiens/vélos en CHF, 2^e classe
Billet – 1 course 30'	3.00	2.20
CMC – 6 courses à 30'	14.40	7.20

4.5.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

5. Trafic local de Sierre (Isireso-Sierre)

5.1 Titres de transport unitaires

5.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées. Les billets unitaires sont également disponibles en prévente.

Aucun billet unitaire de première classe et aucun surclassement ne sont émis.

5.1.2 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

5.1.3 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours. Les prix sont définis au chiffre 5.6.

5.2 Cartes multicourses de billets unitaires

5.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement. En cas d'absence d'oblitérateur, l'oblitération doit être faite par le conducteur.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

5.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones).

5.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

5.2.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 5.6.

Le prix de la carte multicourses, valable pour 6 courses, est déterminé par le prix du billet individuel auquel on applique un rabais de 25 %.

5.3 Cartes journalières

5.3.1 Émission

Des cartes journalières sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$. Les cartes journalières sont transmissibles et donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.3.2 Validité

Les cartes journalières sont valables le jour de leur émission ou de leur oblitération jusqu'à 5h00 le lendemain.

5.3.3 Itinéraire

Les cartes journalières donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.3.4 Formation des prix

Le nombre de zones parcourues (zone de départ comprise) détermine le prix de la carte journalière.

Les prix sont définis au chiffre 5.6.

Le prix des cartes journalières est déterminé par le prix du billet individuel auquel on applique un facteur de 2.50.

5.3.5 Remboursements

Pour les remboursements et échanges, les dispositions du T600.9, chiffre 2 s'appliquent.

5.4 Titres de transport de groupe

5.4.1 Émission

Pour le transport de groupes, le T600, chiffre 9 s'applique si rien ou rien d'autre ne figure ci-après. Chaque groupe est dirigé par un chef de groupe responsable âgé d'au moins 16 ans. Les titres de transport de groupe suivants sont émis en 2^e classe sur papier sécurisé et au format électronique:

- Billets unitaires de groupe
- Cartes journalières de groupe

Du fait de la réservation des places, les titres de transport de groupe doivent être achetés le plus tôt possible, et au plus tard 48 heures avant le voyage. La réservation de places ne donne pas droit à des places assises.

Pour les lignes desservies par des bus, les groupes sont transportés uniquement par les courses prévues à l'horaire, pour autant que la place disponible le permette. En cas de manque de place, un groupe peut être invité à se séparer et à utiliser plusieurs courses prévues à l'horaire.

5.4.2 Validité

Le billet de groupe est valable le jour et la durée inscrite dans la rubrique «Date du voyage».

Les cartes journalières de groupe sont valables le jour indiqué jusqu'à 5h00 le lendemain.

5.4.3 Itinéraire

Les titres de transport de groupe sont valables pour un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

5.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 5.6.

Le prix des billets de groupe est déterminé par le prix du billet individuel auquel on applique un rabais de 30%.

Le prix des cartes journalières de groupe est déterminé par le prix de la carte journalière ordinaire auquel on applique un rabais de 30%.

Pour les groupes empruntant des bus ou trains spéciaux, le tarif spécial de l'entreprise de transport concerné s'applique.

5.4.5 Remboursements

Les dispositions du T600.9, chiffre 7 s'appliquent.

5.5 Abonnements

5.5.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

5.5.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi par le voyageur.

5.5.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass ou sur des supports de cartes Isireso-Sierre. Les dispositions tarifaires détaillées pour SwissPass figurent dans le T600, chiffre 4.

5.5.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 5.6. Le calcul du prix de l'abonnement est déterminé:

Abonnement	Adulte	Jeune / Senior
Mensuel	Prix du billet entier x 22	Prix de base adulte avec un rabais de 30%
Annuel	Prix de l'abonnement mensuel adulte x 7	Prix de l'abo annuel adulte avec un rabais 22%

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (l'abonnement jeune peut être émis pour la dernière fois la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

5.5.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

5.5.6 Chiens

Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel).

5.5.7 Abonnements écoliers et abonnements «sport Ecosystem»

Les abonnements écoliers et «sport Ecosystem » sont émis sur un support de carte au format ID-carte avec l'inscription «Abonnement Ecolier» ou «Abonnement Sport scolaire Ecosystem» avec la durée de validité.

La validité des abonnements écoliers correspond à l'année scolaire d'environ 10 mois, en principe de fin août.aaaa à fin juin.aaaa

La validité des abonnements «Sport Ecosystem» est de trois mois.

L'entreprise Les Bus du Soleil SA, exploitant des Bus Sierrois, effectue toutes les prestations de services relatives aux abonnements scolaires.

Contact: Bus du Soleil SA, Administration des ventes Oiseaubleu, Avenue Général Guisan 15, 3960 Sierre, 027 456 36 26

Des conditions et tarifs spécifiques sont définis.

Les abonnements écoliers et «sport Ecosystem» ne peuvent pas être remboursés.

5.6 Assortiment, prix et validité

5.6.1 2e classe

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit, chien et vélo en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 45')	3.00	1.50
Carte multicourses		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 45')	13.20	6.60
Carte journalière		
1 zone	7.60	3.80
Billet de groupe		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 45')	2.20	1.10
Carte journalière de groupe		
1 zone	5.40	2.80

Assortiment et validité	Adulte en CHF	Jeune/senior en CHF
Abonnement mensuel		
1 zone	65.00	45.00
Abonnement annuel		
1 zone	450.00	350.00

5.6.2 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport;
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les conducteurs des véhicules Bus Sierrois, CarPostal, SMC et LLB
- par les autres canaux des entreprises de transport (par ex. centre d'appel, webshops CFF, applications mobiles CFF, etc).

6. Trafic local de Sion (Isireso-Sion)

6.1 Titres de transport unitaires

6.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées. Les billets unitaires sont également disponibles en prévente.

6.1.2 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

6.1.3 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours. Les prix sont définis au chiffre 6.6.

6.1.4 Surclassements

Des surclassements sont proposés. Combinés à un titre de transport de 2^e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1^{re} classe.

6.2 Cartes multicourses de billets unitaires

6.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

6.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones).

6.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

6.2.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 6.6.

6.2.5 Surclassements

Aucun surclassement multi n'est proposé.

6.3 Cartes journalières

6.3.1 Émission

Des cartes journalières sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$. Les cartes journalières sont transmissibles et donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

6.3.2 Validité

Les cartes journalières sont valables le jour de leur émission ou de leur oblitération jusqu'à 5h00 le lendemain.

6.3.3 Itinéraire

Les cartes journalières donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

6.3.4 Formation des prix

Le nombre de zones parcourues (zone de départ comprise) détermine le prix de la carte journalière. Pour les bases de formation des prix et les prix, voir chiffre 6.6.

6.3.5 Surclassements

Des surclassements sont proposés, mais pas des surclassements multi. Combinés à un titre de transport de 2^e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1^{re} classe.

6.3.6 Remboursements

Pour les remboursements et échanges, les dispositions du T600.9, chiffre 2 s'appliquent.

6.4 Titres de transport de groupe

6.4.1 Émission

Pour le transport de groupes, le T600, chiffre 9 s'applique si rien ou rien d'autre ne figure ci-après. Chaque groupe est dirigé par un chef de groupe responsable âgé d'au moins 16 ans. Les titres de transport de groupe suivants sont émis en 1^{re} et en 2^e classe sur papier sécurisé et au format électronique:

- Billets unitaires de groupe
- Cartes journalières de groupe

Du fait de la réservation des places, les titres de transport de groupe doivent être achetés au plus tôt possible, et au plus tard deux jours avant le voyage. La réservation de places ne donne pas droit à des places assises.

6.4.2 Validité

Les billets unitaires de groupe donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones achetées pendant les durées suivantes:

Zones	Durée de validité
1 et 2 zones	60 minutes
3 zones	120 minutes

Les cartes journalières de groupe sont valables le jour indiqué jusqu'à 5h00 le lendemain.

6.4.3 Itinéraire

Les titres de transport de groupe sont valables pour un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

6.4.4 Formation des prix

Pour les bases de formation des prix et les prix, voir chiffre 6.6. Les participants sont répartis dans les groupes de clients suivants:

Groupe de clients	Prix
Adulte	prix entier
AG / AG-FVP	gratuit
Titulaire d'un abonnement demi-tarif	réduit ½
Enfant/jeune de 6 à 24,99 ans	réduit ½
Enfant jusqu'à 5,99 ans	gratuit
Chien	réduit ½

Les titres de transport suivants peuvent être pris en compte dans le calcul du nombre minimal de participants:

- AG selon T654 et T639 (groupe de clients «AG»)
- Abonnements de parcours et modulables s'ils couvrent l'entier du parcours (groupe de clients «AG»)

Les titres de transport suivants ne peuvent pas être pris en compte dans les billets de groupe:

- Facilités de voyage pour les enfants selon T600.3
- Toutes les cartes journalières des personnes, enfants et chiens
- AG Night
- Voyageurs gratuits avec une carte d'accompagnement selon T600, chiffre 10.2.1

Pour les groupes empruntant des bus ou trains spéciaux, le tarif spécial de l'entreprise de transport concerné s'applique.

6.4.5 Surclassements

Aucun surclassement n'est proposé pour les billets de groupe.

6.4.6 Remboursements

Les dispositions du T600.9, chiffre 7 s'appliquent.

6.5 Abonnements

6.5.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

6.5.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, première et deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement annuel senior indigène, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, première et deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans et senior, deuxième classe;
- abonnement mensuel senior indigène, deuxième classe.
- JobAbo annuel pour adulte, première et deuxième classe;
- JobAbo mensuel pour adulte, première et deuxième classe

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

6.5.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

6.5.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 6.6.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

6.5.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

6.5.6 Chiens

Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel).

6.5.7 Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours n'est émis pour les abonnements. Des surclassements sont émis selon chiffre 6.1.4.

6.6 Assortiment, prix et validité

6.6.1 2^e classe

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit, chien et vélo en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60')	2.80	1.50
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60')	3.40	2.20
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120')	5.00	2.50

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit, chien et vélo en CHF
Carte multicourses		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	13.40	6.10
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	16.40	8.20
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	25.00	12.50
Carte journalière		
1 zone	7.00	3.80
2 zones	8.60	5.50
3 zones	12.60	6.30
Billet de groupe		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	2.00	1.10
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	2.40	1.60
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	3.60	1.80
Carte journalière de groupe		
1 zone	5.00	2.80
2 zones	6.20	4.00
3 zones	9.00	4.60

Assortiment et validité	Adulte/senior en CHF	Jeune/senior, indigène en CHF
Abonnement mensuel		
1 zone	60.00	42.00
2 zones	74.00	53.00
3 zones	114.00	60.00
2 ^e enfant		25.00*
3 ^e enfant et plus		16.00*
Abonnement annuel		
1 zone	520.00	379.00
2 zones	660.00	477.00
3 zones	1026.00	540.00
2 ^e enfant		225.00*
3 ^e enfant et plus		144.00*

* Valable uniquement à l'achat d'un abonnement identique à celui du premier enfant.

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Jeune en CHF
JobAbo mensuel		
1 zone	26.00	21.00
2 zones	37.00	30.00
3 zones	51.00	63.00
JobAbo annuel		
1 zone	455.00	332.00
2 zones	578.00	418.00
3 zones	898.00	473.00

6.6.2 1^{re} classe

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60')	4.80	2.40
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60')	5.80	2.90
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120')	8.60	4.30
Carte multicourses		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	23.00	9.80
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	28.00	10.90
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	43.00	21.50
Carte journalière		
1 zone	12.00	6.00
2 zones	14.60	7.30
3 zones	21.60	10.80
Billet de groupe		
1 zone (6x nombre de courses illimité pendant 60')	3.40	1.70
2 zones (6x nombre de courses illimité pendant 60')	4.20	2.10
3 zones (6x nombre de courses illimité pendant 120')	6.20	3.10
Carte journalière de groupe		
1 zone	8.40	4.20
2 zones	10.40	5.20
3 zones	15.20	7.60

Assortiment et validité	Prix entier en CHF
Abonnement mensuel	
1 zone	102.00
2 zones	126.00
3 zones	194.00
Abonnement annuel	
1 zone	918.00
2 zones	1134.00
3 zones	1746.00
JobAbo mensuel	
1 zone	30.00
2 zones	57.00
3 zones	97.00
JobAbo annuel	
1 zone	804.00
2 zones	903.00

6.7 Surclassements

Assortiment et validité	Prix entier en CHF	Réduit en CHF
Billet		
1 zone (nombre de courses illimité pendant 60')	2.00	0.90
2 zones (nombre de courses illimité pendant 60')	2.40	0.70
3 zones (nombre de courses illimité pendant 120')	3.60	1.80
Carte journalière		
1 zone	5.00	2.20
2 zones	6.00	1.80
3 zones	9.00	4.50

6.7.1 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

7. Trafic local de Martigny

7.1 Titres de transport unitaires

7.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour les courses unitaires réalisées dans les zones achetées.

Les billets unitaires sont également disponibles en prévente. Dans ce cas, ils doivent être oblitérés avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

7.1.2 Validité

Les billets unitaires sont valables dans leur validité spatiale (zone) (voir chiffre 1).

7.1.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, le billet donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

7.1.4 Formation des prix

Le calcul des prix des billets dépend du nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) ou du parcours.

Les prix sont définis au chiffre 7.5.

7.2 Cartes multicourses de billets unitaires

7.2.1 Émission

Des cartes multicourses (comportant six champs à oblitérer) sont émises aux prix entier et réduit $\frac{1}{2}$ pour le nombre de zones souhaitées.

Les cartes multicourses doivent être oblitérées avant le départ de la course ou dans le bus directement après l'embarquement.

Le titulaire d'une carte multicourses peut oblitérer plusieurs champs pour plusieurs personnes ayant la même destination (un champ par personne) si toutes les personnes voyagent ensemble et ont le même droit à d'éventuelles réductions.

7.2.2 Validité

Les cartes multicourses sont émises avec une durée de validité d'une année (date libre en cours d'année).

Un champ oblitéré de cartes multicourses donne droit à la libre circulation dans leur validité spatiale (zones) ou sur un parcours donné (voir chiffre 1).

7.2.3 Itinéraire

Dans les zones achetées, la carte multicourses donne droit à un nombre de courses illimité dans toutes les directions pendant la durée de validité. Aucun billet de changement de parcours n'est émis.

7.2.4 Formation des prix

Base tarifaire du billet unitaire selon le chiffre 7.1.4.

Réduction par rapport au tarif normal:

- Prix entier: 20 %
- Réduit $\frac{1}{2}$ (demi-tarif, enfant): 2 courses gratuites

Les prix des cartes multicourses sont arrondis aux vingt centimes supérieurs.

7.3 Cartes journalières

7.3.1 Aucune carte journalière n'est émise.

7.4 Abonnements

7.4.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

7.4.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- abonnement annuel adulte, deuxième classe;
- abonnement annuel enfant et jeune 6-24,99 ans, deuxième classe;
- abonnement mensuel adulte, deuxième classe;
- abonnement mensuel enfant et jeune 6-24,99 ans, deuxième classe;

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

7.4.3 Commande et émission

Les abonnements annuels et mensuels sont référencés sur le SwissPass. Les dispositions tarifaires détaillées figurent dans le T600.

7.4.4 Formation des prix

Les prix sont définis au chiffre 7.5.

L'abonnement pour les jeunes doit être émis avec la durée de validité normale même si le client fête ses 25 ans pendant la durée de validité (le dernier abonnement jeune peut être émis jusqu'à la veille du 25^e anniversaire avec le premier jour de validité fixé à la veille du 25^e anniversaire).

7.4.5 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

7.4.6 Chiens

7.4.7 Pour les chiens, on recommande le passeport chien selon T654 (abonnement mensuel ou annuel). Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours ni de surclassement n'est émis pour les abonnements.

7.5 Assortiment, prix et validité

Assortiment et validité	Prix entier en CHF, 2 ^e classe*	Réduit en CHF, 2 ^e classe
Billet (nombre de courses illimité pendant 60')	3.20	1.90
CMC (6x nombre de courses illimité pendant 60')	15.20	7.60

Assortiment et validité	Adulte en CHF 2^e classe*	Jeune en CHF 2^e classe*
Abonnement mensuel	69.00	51.00
Abonnement annuel	621.00	459.00

*Les habitants de Martigny et de Martigny-Combe bénéficient de conditions spéciales au guichet de l'Accueil citoyen de la Ville de Martigny ou aux guichets communaux de Martigny-Combe.

*L'assortiment ne propose pas de première classe.

7.6 Canaux de vente

Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF, TMR et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal et de TMR;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

8. Trafic local de Scuol

8.1 Titres de transport unitaires

8.1.1 Émission

Aucun titre de transport unitaire n'est émis.

8.2 Cartes journalières

8.2.1 Émission

Des cartes journalières sont émises au prix entier et au prix réduit ½. Les cartes journalières sont transmissibles et autorisent à effectuer un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

8.2.2 Durée de validité

Les cartes journalières sont valables le jour de leur émission jusqu'à 5 h le lendemain.

8.2.3 Itinéraire

Les cartes journalières sont valables pour un nombre illimité de courses dans les zones achetées.

8.2.4 Formation des prix

Le nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) détermine le prix de la carte journalière. Les bases de formation des prix et les prix sont définis au chiffre 8.5.

8.2.5 Surclassement

Des surclassements sont proposés. Combinés à un titre de transport de 2^e classe, ils donnent droit à l'utilisation de la 1^{re} classe.

8.2.6 Remboursements

Pour les remboursements et échanges, les dispositions du T600.9, chiffre 2 s'appliquent.

8.3 Abonnements

8.3.1 Généralités

Les abonnements de réseau de trafic local sont nominatifs et donnent droit à la libre circulation dans les zones achetées dans tous les moyens de transport selon le champ d'application du chiffre 1.

8.3.2 Types

Les abonnements suivants sont émis:

- carte hebdomadaire
- abonnement annuel

Le premier jour de validité de l'abonnement peut être choisi librement en cours d'année.

8.3.3 Commande et émission

La carte hebdomadaire et l'abonnement annuel sont émis sur papier.

Les prix sont définis au chiffre 8.5.

8.3.4 Titulaires de cartes de réduction

Les titulaires d'une carte de réduction (p. ex. d'un abonnement demi-tarif) ne bénéficient pas de rabais supplémentaires.

8.3.5 Changements de parcours et surclassements

Aucun billet de changement de parcours, ni de surclassement n'est émis pour les abonnements).

8.4 Assortiment, prix et validité

Assortiment	Prix en CHF, 2 ^e classe
Carte journalière	2.00
Carte hebdomadaire	10.00
Abonnement annuel	45.00

8.5 Canaux de vente

8.5.1 Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant leurs heures d'ouverture, aux points de vente des entreprises de transport (CFF, RhB et CarPostal);
- aux distributeurs de titres de transport stationnaires;
- par les chauffeurs des bus de CarPostal;
- par les autres canaux des entreprises de transport (p. ex. centrale téléphonique, Internet, téléphone mobile).

9. Trafic local de Grindelwald

9.1 Titres de transport unitaires

9.1.1 Émission

Des titres de transport unitaires sont émis aux prix entier et réduit ½ pour une course unitaire (bus local, lignes 120 – 125).

9.1.2 Validité / parcours

Les billets unitaires sont valables sur les lignes de bus locales 120 – 125 (cf. chiffre 1) pendant une durée de validité de 45 minutes pour une course individuelle.

Aucun surclassement n'est émis.

9.1.3 Formation des prix

Les prix des billets s'appliquent aux lignes de bus de trafic local. Pour les prix, cf. chiffre 9.5

9.2 Cartes journalières

9.2.1 Émission

Des cartes journalières sont émises aux prix entier et réduit ½. Elles sont transmissibles et permettent d'effectuer un nombre illimité de courses sur les lignes de bus local 120 – 125.

9.2.2 Durée de validité

Les cartes journalières sont valables le jour d'émission jusqu'à 5 h 00 le lendemain.

9.3 Titres de transport de groupe

9.3.1 Le chiffre 9 du T600 s'applique pour le transport de groupes.

9.4 Abonnements

9.4.1 Généralités

L'abonnement annuel de GrindelwaldBus est personnel et permet de circuler librement sur toutes les lignes de GrindelwaldBus (lignes locales et lignes de montagne). Il est valable pendant une année (dates flexibles).

9.5 Assortiment, prix

Assortiment	Prix entier en CHF 2 ^e classe	Réduit ½ en CHF 2 ^e classe
Billet unitaire	3.00	2.20
Carte journalière	8.00	5.00

Assortiment	Adultes en CHF	Enfants / seniors en CHF
Abonnement annuel GrindelwaldBus	310.00	275.00

9.6 Canaux de vente

9.6.1 Les titres de transport sont émis comme suit:

- pendant les heures d'ouverture aux points de vente régionaux des entreprises de transport
- aux distributeurs stationnaires de titres de transport de la région
- par le personnel de conduite des bus locaux

9.6.2 Les abonnements annuels de GrindelwaldBus ne sont disponibles qu'au point de vente de la place de la gare ou auprès du personnel de conduite.

10. Titres de transport forfaitaires, SDN et facilités

10.1 Enfants, militaires et animaux

10.1.1 Enfants

Voir le T600, chiffre 2.

10.1.2 Cartes Junior et Enfant accompagné

Les facilités de voyage pour enfants selon le T600.3 sont octroyées.

10.1.3 Militaires

Combiné au port de l'uniforme et à l'autorisation de voyager en civil, l'ordre de marche est considéré comme titre de transport dans tous les réseaux de trafic local. La feuille de congé et l'indication correspondante que l'ordre de marche a été perdu vaut comme titre de transport pendant quatre jours au maximum. La carte de légitimation pour les déplacements en civil donne le droit d'acheter des billets unitaires, des cartes multicourses, des cartes journalières et des cartes journalières multi au prix réduit ½.

Les chiens de l'armée sont transportés gratuitement s'ils sont indiqués sur l'ordre de marche.

Pour les détails concernant l'armée, la protection civile et le service civil, voir les P520.

10.1.4 Chiens et petits animaux

Les dispositions du T600, chiffres 8 et 10 s'appliquent pour les chiens et les petits animaux.

10.2 Abonnement général et AG Night

10.2.1 L'abonnement général et l'AG Night selon le T654 donnent droit à la libre circulation dans tout le réseau de trafic local.

10.3 Abonnement demi-tarif

10.3.1 L'abonnement demi-tarif selon le T654 donne le droit d'acheter des titres de transport unitaires au prix réduit ½ au sein du réseau de trafic local.

10.4 Autres titres de transport forfaitaires

10.4.1 Les autres titres de transport forfaitaires (p. ex. Swiss Travel Pass, pass Eurail) sont valables dans les réseaux de trafic local sur les lignes des entreprises de transport qui les reconnaissent. Les champs d'application exacts figurent dans les tarifs correspondants.

10.5 Facilités de voyage pour les voyageurs avec un handicap

10.5.1 Carte d'accompagnement

Les personnes avec un handicap domiciliées en Suisse selon le T600, chiffre 10 qui sont en possession d'une «carte d'accompagnement» valable et qui ont besoin d'un accompagnant et/ou d'un chien d'assistance peuvent prétendre aux facilités de voyage.

10.6 Carte de réduction et coupons de libre circulation FIP

La carte de réduction et les coupons de libre circulation FIP ne sont pas valables.

11. Vélos, bagages, contrôle et irrégularités

11.1 Chargement de vélos par les voyageurs

11.1.1 Le chargement de vélos par les voyageurs requiert un titre de transport réduit ½ ou un titre de transport conformément au T600, chiffre 7.

Les dispositions du T600, chiffre 7 s'appliquent. Le rayon de validité correspond aux indications du T600, chiffre 1.

11.2 Passeport vélo

11.2.1 Le passeport vélo donne droit au transport d'un vélo selon les dispositions et le rayon de validité du T600 dans tout le réseau de trafic local.

11.3 Bagages

11.3.1 Bagages à main, poussettes et chaises roulants

Les bagages à main et les poussettes accompagnées sont transportés gratuitement. Une chaise roulante pour personne handicapée est transportée gratuitement si son utilisateur voyage avec elle. Pour les détails, voir le T600, chiffre 7.

11.3.2 Bagages

Pour les bagages remis aux entreprises de transport pour être transportés, voir le T602.

11.3.3 Contrôle des titres de transport

Les titres de transport doivent être présentés ou remis au personnel de contrôle de manière ouverte et volontaire. Pour les voyageurs sans titre de transport valable, voir le T600, chiffre 13.

11.3.4 Irrégularités

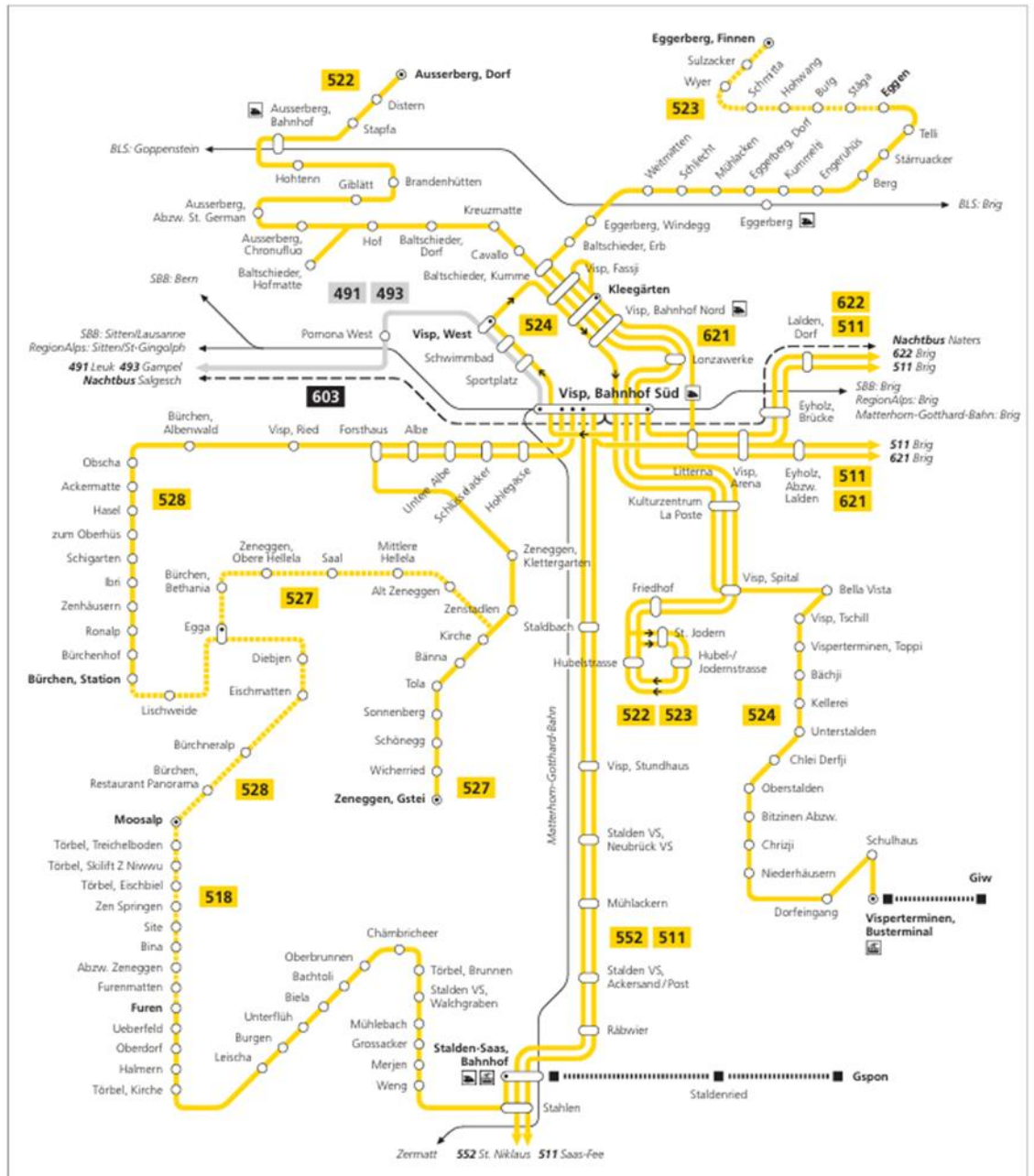
Pour les abus et falsifications, voir le T600, chiffre 13.

12. Frais et suppléments

12.1 Les dispositions du T600 et du T600.9 s'appliquent.

13.2 Trafic local de Viège

Visp und Umgebung

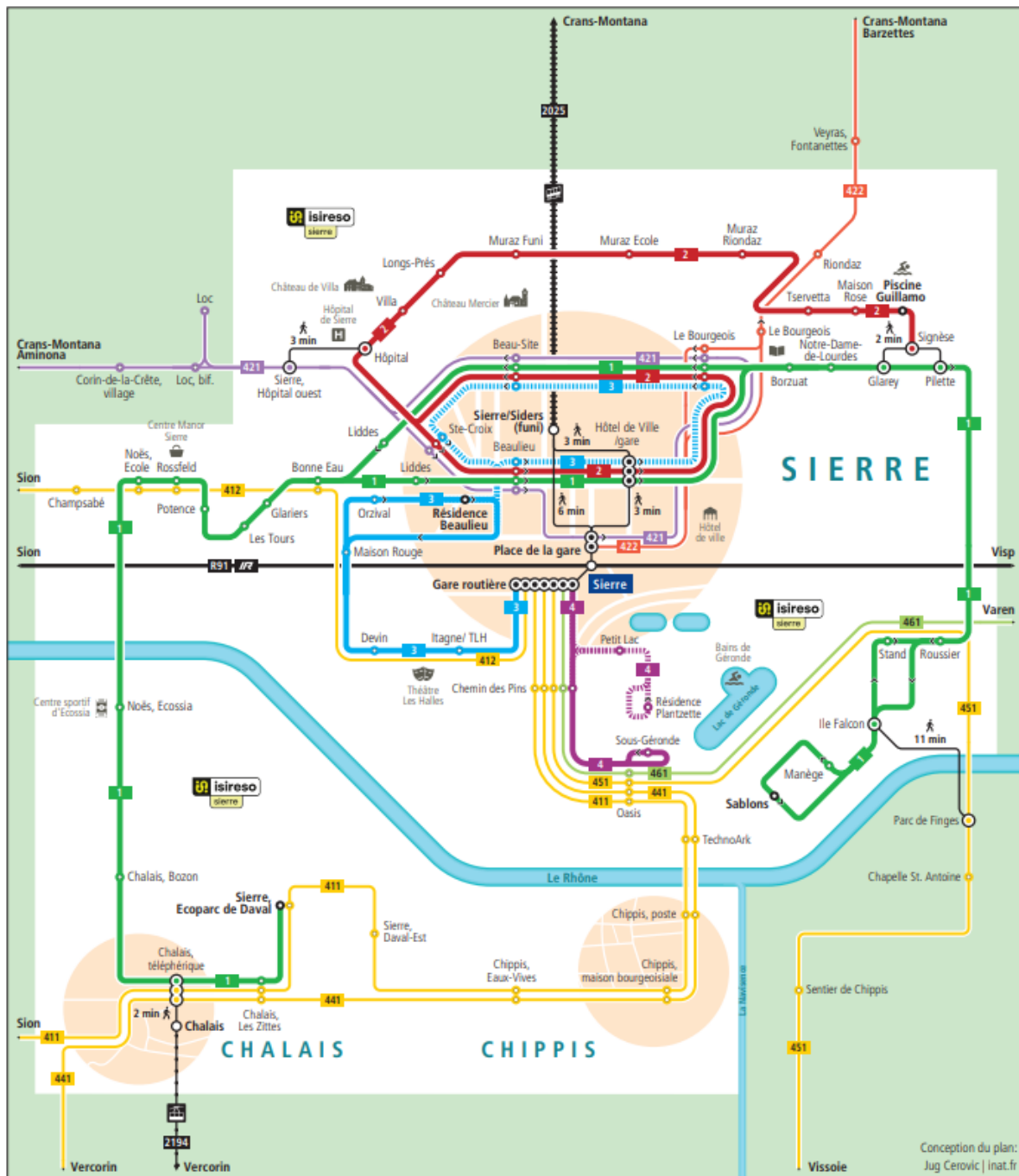


Gültig ab 10. Dezember 2023



13.3 Trafic local de Siere (Isireso-Siere)

Siere/Siders



Valable dès le 14 décembre 2025

Bus | Urbain

Bus | Régional

Bus | Circule à certaines heures

Funiculaire

Téléphérique

Train

Station desservie dans un seul sens

Connexion

BUS Sierois

1 Chalais, téléphérique–Siere, Centre-ville–Île Falcon

2 Siere, Centre-ville–Hôpital–Muraz–Piscine Guillamo

3 Siere, gare routière–Résidence Beaulieu

4 Siere, gare routière–Sous-Gérondé

421 Siere–Chermignon–Crans-Montana–Aminona

422 Siere–Mollens–Crans-Montana

P

411 Siere–Chippis–Chalais–Réchy–Granges VS–Grône–Bramois–Sion

412 Siere–Noës–Granges VS–St-Léonard–Uvrier–Sion

441 Siere–Chippis–Chalais–Vercorin

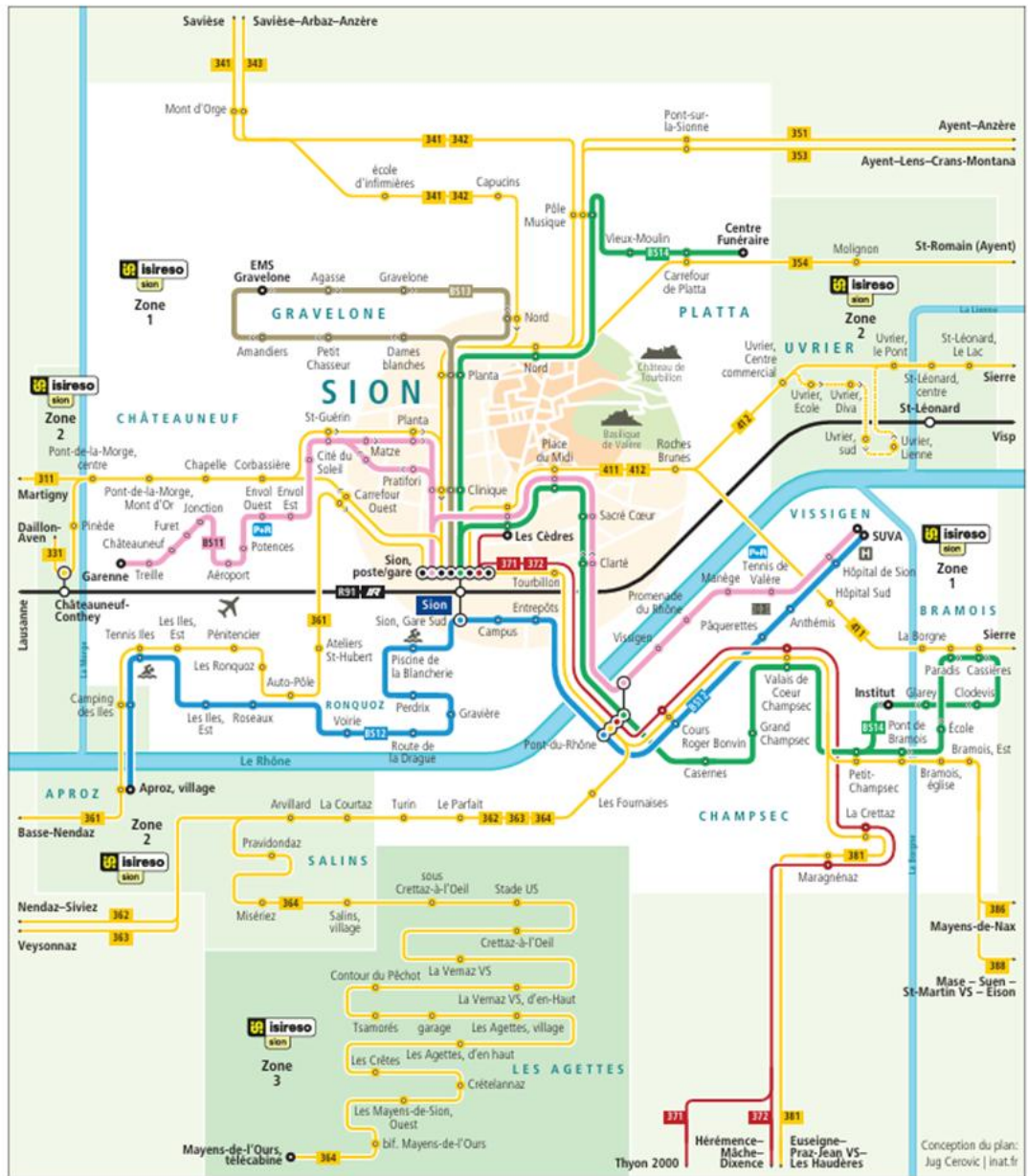
451 Siere–Nilouc–Vissoie

461 Siere–Salgesch–Varen

Bus Betriebe

13.4 Trafic local de Sion (Isireso-Sion)

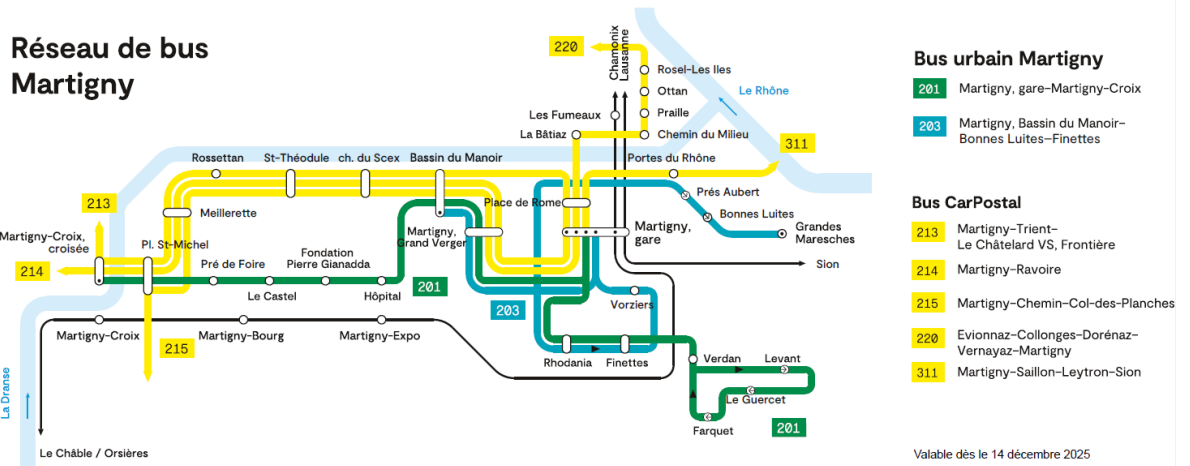
Sion



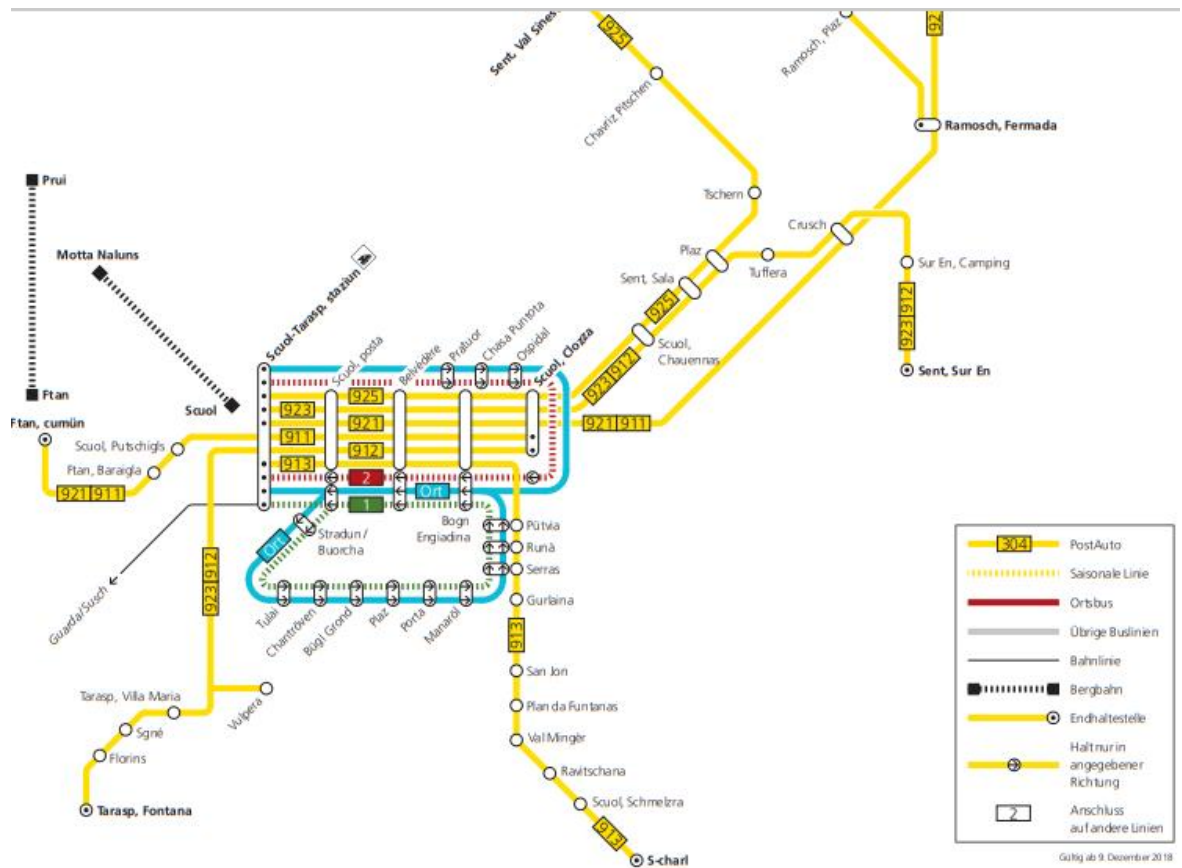
Valable dès le 15 décembre 2024

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Bus Urbain Bus Régional Bus Circule à certaines heures Funiculaire Téléphérique Train Station desservie dans un seul sens Connexion | <p>BUS Sionnois</p> <ul style="list-style-type: none"> 8511 Châteauneuf-Sion, gare-Vissigen-Hôpital-SUVA 8512 Aproz-Sion, gare-Hôpital-SUVA 8513 Sion, gare-Gravelone 8514 Bramois-Sion, gare-Platta-Centre Funéraire <p>CP</p> <ul style="list-style-type: none"> 311 Sion-Leytron-Riddes-Saillon-Martigny 331 Sion-Erde-Aven-Daillon 341 Sion-Savièse 342 Sion-Savièse-Arbaz-Anzère 351 Sion-Ayent-Anzère 352 Sion-Ayent 353 Sion-Ayent-Crans-Montana | <p>CP</p> <ul style="list-style-type: none"> 354 Sion-Signèse (Ayent)-St-Romain (Ayent) 361 Sion-Aproz-Condémines-Basse-Nendaz 362 Sion-Haute-Nendaz, télécabine-Siviez (Super-Nendaz) 363 Sion-Veysonnaz 364 Sion-Les Mayens-de-Sion-Mayens-de-l'Ours 381 Sion-Euseigne-Praz-Jean VS-Les Haudères 386 Sion-St-Martin VS-Eison 388 Sion-Vernamiège-Nax-Mayens-de-Nax 411 Sion-Grône-Granges VS-Chalais-Sierre 412 Sion-Uvrier / St-Léonard-Granges VS-Sierre <p>THEYTAZ</p> <ul style="list-style-type: none"> 371 Sion Les Cèdres-Thyon 2000 372 Sion-Héremence-Mâche-Dixence |
|--|---|--|

13.5 Trafic local de Martigny



13.6 Trafic local de Scuol



14. Annexes

14.1 Liste des arrêts de trafic local de Brigue

N° DIDOK	Arrêt
01677	Bitsch
82448	Bitsch, Bahnhof
82445	Bitsch, Chavez
10832	Bitsch, Sand
15296	Brig Bahnhofplatz
83394	Brig, Aletschstrasse
78884	Brig, Bachji
01753	Brig, Bahnhof
78893	Brig, Biela
78891	Brig, Biela Mitte
78827	Brig, Friedhof
05716	Brig, Geschina
78886	Brig, Haus Schönstatt
78871	Brig, Klostermatte
78887	Brig, Kollegium
83393	Brig, Nordstrasse
82873	Brig, Riedbach
78545	Brig, Simplonhalle
78548	Brig, Stadtplatz
05733	Brig, Stützen
78889	Brig, Termerweg
78890	Brig, untere Bielastrasse
78544	Brig, Viktoriastrasse
82003	Brig, Wehrmannskapelle
78814	Brig, Weri

N° DIDOK	Arrêt
83392	Brig, Zirkusplatz
78551	Glis, Altersheim
05717	Glis, Dorf
78628	Glis, Giardino
71139	Glis, Gliserallee
82002	Glis, Glismatten
78610	Glis, Grundbiel
78675	Glis, Gstipf
78640	Glis, Heilpädagogische Schule
78648	Glis, Holowistrasse
78656	Glis, Holowistutz
78758	Glis, Holzackerweg
78777	Glis, Holzji
78602	Glis, Jesuitenweg
78582	Glis, Kapelle Englisch-Gruss
79718	Glis, Kapuzinerkloster
78684	Glis, Klosmatten
78583	Glis, Manus
78778	Glis, Napoleon
78680	Glis, Oberdorf
78762	Glis, obere Haselgasse
10352	Gils, Pfarreiheim
78761	Glis, Polenstrasse
78810	Glis, Poststrasse
78555	Glis, Romantica
78550	Glis, Saltina
78556	Glis, Spital

N° DIDOK	Arrêt
78676	Glis, Tennisplatz
79716	Glis, Tolaweg
78687	Glis, untere Briggasse
78759	Glis, untere Haselgasse
78763	Glis, Wickert
79717	Glis, Zenhäusern
83247	Naters, Aletsch Campus
78540	Naters, alte Post
79340	Naters, Amerika
79338	Naters, Bammatte
71170	Naters, Bine
78901	Naters, Fiischer-Fäld
78541	Naters, Judengasse
78422	Naters, Junkerbiel
71163	Naters, Marktplatz
05722	Naters, Massaegg
87706	Naters, Massa-Wildi
78894	Naters, Massegga
78539	Naters, Missione
78523	Naters, Naterloch
71164	Naters, Panorama
71162	Naters, Rottubrigga
78576	Naters, Saaser Müra
78488	Naters, Schulhaus Bammatte
78575	Naters, Sportplatz
78503	Naters, Tschill-Bammatte
78566	Naters, Tunnelstrasse

N° DIDOK	Arrêt
78434	Naters, Venezia
78410	Naters, Weingarten

14.2 Liste des arrêts de trafic local de Viège

N° DIDOK	Arrêt
80961	Eyholz, Abzw. Lalden
81060	Eyholz, Brücke
80753	Eyholz, Einkaufszentren Riti
05712	Eyholz, Heechriz
71140	Eyholz, Ritikapelle
71135	Visp, Arena
81852	Visp, Bahnhof Nord
71075	Visp, Bahnhof Süd
57145	Visp, Bella Vista
71077	Visp, Fassji
83665	Visp, Friedhof
71041	Visp, Hohlegasse
07315	Visp, Hubel-/St. Jodernstrasse
07311	Visp, Hubelstrasse
71076	Visp, Kleegärten
81723	Visp, Kulturzentrum La Poste
05721	Visp, Litterna
01717	Visp, Lonzawerke
71042	Visp, Schlüsselacker
95484	Visp, Schwimmbad
71021	Visp, Spital
95485	Visp, Sportplatz
07313	Visp, St. Jodern

N° DIDOK	Arrêt
79336	Visp, Staldbach
71022	Visp, Tschill
83664	Visp, West

14.3 Liste des arrêts de trafic local de Sierre

N° DIDOK	Arrêt
8508236	Chalais, Bozon
8588525	Chalais, Les Zittes
8505684	Chalais, Téléphérique
8505686	Chippis, Eaux-Vives
8570945	Chippis, Maison Bourgeoisiale
8501859	Chippis, Poste
8594613	Noës, Champsabé
8594612	Noës, Ecole
8508238	Noës, Ecossia
8570943	Sierre, Beaulieu
8579474	Sierre, Beau-Site
8594607	Sierre, Bonne Eau
8588294	Sierre, Borzuat
8579410	Sierre, Le Bourgeois
8594714	Sierre, Le Bourgeois Nord
8512080	Sierre, Daval-Est
8594631	Sierre, Devin
8596116	Sierre, Ecoparc De Daval
8501996	Sierre/Siders, Gare Routiere
8570947	Sierre, Glarey
8594608	Sierre, Glariers
8594638	Sierre, Residence Beaulieu

N° DIDOK	Arrêt
8579475	Sierre, Hôpital
8507446	Sierre, Hôpital Ouest
8594615	Sierre, Hôtel De Ville/Gare
8595130	Sierre, Ile Falcon
8594632	Sierre, Itagne/TLH
8594606	Sierre, Liddes
8594626	Sierre, Longs-Pres
8594621	Sierre, Maison Rose
8594630	Sierre, Maison Rouge
8508243	Sierre, Manège
8594625	Sierre, Muraz Funi
8594624	Sierre, Muraz Ecole
8594623	Sierre, Muraz Riondaz
8594605	Sierre, N.-D.-De-Lourdes
8594629	Sierre, Orzival
8594635	Sierre, Oasis
8594633	Sierre, Petit Lac
8594616	Sierre, Pilette
8582217	Sierre, Chemin Des Pins
8579409	Sierre, Place De La Gare
8594634	Sierre, Residence Plantzette
8594610	Sierre, Potence
8594620	Sierre, Piscine Guillamo
8579454	Sierre, Riondaz
8595608	Sierre, Rossfeld
8594617	Sierre, Roussier
8508241	Sierre, Sablons

N° DIDOK	Arrêt
8511315	Sierre, Signèse
8594721	Sierre, Ste-Croix
8594636	Sierre, Sous-Geronde
8594604	Sierre, Stand
8570944	Sierre, Technoark
8594609	Sierre, Les Tours
8594622	Sierre, Tservetta
8507188	Sierre, Villa

14.4 Liste des arrêts de trafic local de Sion

N° DIDOK	Arrêt
70840	Aproz, village
88519	Bramois, Cassières
88517	Bramois, Clodevis
83258	Bramois, Ecole
82431	Bramois, église
82432	Bramois, Est
88522	Bramois, Glarey
88518	Bramois, Institut
88520	Bramois, La Borgne
70891	Bramois, La Crettaz
88521	Bramois, Paradis
70924	Bramois, Petit-Champsec
82433	Bramois, Pont de Bramois
5920	Châteauneuf-Conthey, gare
70707	Châteauneuf (Conthey), Pinède
1510	Châteauneuf-Conthey (Gare CFF)
70882	La Vernaz VS

N° DIDOK	Arrêt
80672	La Vernaz VS, d'en-Haut
70888	Les Agettes, bif. M.-de-l'Ours
70883	Les Agettes, contour du Péchot
70887	Les Agettes, Crételannaz
70881	Les Agettes, Crettaz-à-l'Oeil
82387	Les Agettes, d'en haut
70884	Les Agettes, garage
70886	Les Agettes, Les Crêtes
70879	Les Agettes,s Crettaz-à-l'Oeil
70880	Les Agettes, Stade US
81067	Les Agettes, Tsamorés
70885	Les Agettes, village
1775	Les Mayens-de-Sion, Ouest
70836	Les Ronquoz
1745	Mayens-de-l'Ours, télécabine
70698	Pont-de-la-Morge, centre
70697	Pont-de-la-Morge, Mont d'Or
7934	Pravidondaz (Salins), école
70855	Salins, Arvillard
70854	Salins, La Courtaz
70852	Salins, Le Parfait
70877	Salins, Misériez
70876	Salins, Pravidondaz
70853	Salins, Turin
70878	Salins, village
1506	Sion (Gare CFF)
83259	Sion, Aéroport

N° DIDOK	Arrêt
83260	Sion, Agasse
83261	Sion, Amandiers
11219	Sion, Anthémis
70835	Sion, Ateliers St-Hubert
79670	Sion, Auto-Pôle
83374	Sion, Batassé
70839	Sion, Camping des Iles
6087	Sion, Campus
73943	Sion, Capucins
70827	Sion, Carrefour de Platta
70695	Sion, Carrefour Ouest
82452	Sion, Casernes
83263	Sion, Centre Funéraire
83376	Sion, Chanoine Berchtold
82505	Sion, Chapelle
83264	Sion, Châteauneuf
83373	Sion, Cité du Soleil
10496	Sion, Clarté
80818	Sion, Clinique
70696	Sion, Corbassière
6083	Sion, Cours Roger Bonvin
82944	Sion, Dames blanches
70733	Sion, école d'infirmières
83266	Sion, EMS Gravelone
6085	Sion, Entrepôts
83267	Sion, Envol Est
83268	Sion, Envol Ouest

N° DIDOK	Arrêt
83269	Sion, Furet
83270	Sion, Gare Bus Sédunois
06243	Sion, gare sud
83271	Sion, Garenne
83368	Sion, Grand Champsec
83272	Sion, Gravelone
06234	Sion, Gravière
83273	Sion, Hôpital de Sion
88524	Sion, Hôpital Sud
83274	Sion, Jonction
79512	Sion, La Crêta sur Bramois
88814	Sion, Les Cèdres
70851	Sion, Les Fournaises
70837	Sion, Les Iles Est
83275	Sion, Manège
79513	Sion, Maragnénaz
83277	Sion, Matze
70829	Sion, Molignon
70734	Sion, Mont d'Orge
70732	Sion, Nord
6081	Sion, Pâquerettes
81400	Sion, Pénitencier
06236	Sion, Perdrix
83278	Sion, Petit Chasseur
06238	Sion, Piscine de la Blancherie
79508	Sion, Place du Midi
80814	Sion, Planta

N° DIDOK	Arrêt
70770	Sion, Pôle Musique
70889	Sion, Pont-du-Rhône
70771	Sion, Pont-sur-la-Sionne
01994	Sion, poste/gare
83279	Sion, Potences
83280	Sion, Pratifori
83281	Sion, Promenade du Rhône
83282	Sion, Roches Brunes
06097	Sion, Roseaux
06230	Sion, Route de la Drague
83283	Sion, Sacré Cœur
79389	Sion, St-Guérin
83419	Sion, St-Guérin Ouest
83369	Sion, SUVA
83284	Sion, Tennis de Valère
70838	Sion, Tennis Iles
82711	Sion, Tourbillon
83370	Sion, Treille
83286	Sion, Valais de Cœur Champsec
82969	Sion, Vieux-Moulin
83287	Sion, Vissigen
06232	Sion, Voirie
1507	St-Léonard (Gare CFF)
01342	St-Léonard, centre
79431	St-Léonard, Le Lac
83291	Uvrier, centre commercial
83375	Uvrier, Diva

N° DIDOK	Arrêt
83292	Uvrier, Ecole
83367	Uvrier, Le Pont
83366	Uvrier, Lienne
01331	Uvrier, sud

14.5 Liste des arrêts de trafic local de Martigny

N° DIDOK	Arrêt
57065	Martigny, Ancienne Pointe
83600	Martigny, Avouillons
83801	Martigny, Bassin du Manoir
57067	Martigny, Bonnes Luites
83601	Martigny, carrefour Faraday
84675	Martigny, ch. des Ecoliers
83800	Martigny, ch. du Scex
82630	Martigny, Chemin du Milieu
83602	Martigny, Farquet
83603	Martigny, Finettes
70961	Martigny, Fond. Gianadda
01292	Martigny, gare
11293	Martigny, Grand Verger
57066	Martigny, Grandes Maresches
80546	Martigny, hôpital
82638	Martigny, La Bâtiaz
83604	Martigny, Le Guercet
80547	Martigny, Médiathèque
83799	Martigny, Ottan
80548	Martigny, place centrale
82639	Martigny, Place de Rome

N° DIDOK	Arrêt
70997	Martigny, Portes du Rhône
83605	Martigny, Praille
70962	Martigny, Pré de Foire
57068	Martigny, Prés Aubert
83606	Martigny, Rhodania
82640	Martigny, Rosel-Les Iles
83798	Martigny, Rossettan
83880	Martigny, Rue des Meillerettes
80544	Martigny, rue du Castel
83879	Martigny, Rue du Levant
83797	Martigny, Rue Marc Morand
80545	Martigny, rue Martinets
83608	Martigny, Simplon
83802	Martigny, St-Théodule
83609	Martigny, Verdun
07231	Martigny, Vorziers
80543	Martigny-Bourg, Pl. St-Michel
70975	Martigny-Croix, croisée
70960	Martigny-Ville, poste

14.6 Liste des arrêts de trafic local de Scuol

N° DIDOK	Arrêt
82929	Scuol, Belvédère
09747	Scuol, Bogn Engiadina
82923	Scuol, Brentsch/Tulai
82925	Scuol, Bügl Grond
82924	Scuol, Chantröven
82931	Scuol, Chasa Puntota

N° DIDOK	Arrêt
79689	Scuol, Clozza
82928	Scuol, Manaröl
82932	Scuol, Ospidal/Spital
82926	Scuol, Plaz
82927	Scuol, Porta
83688	Scuol, posta
82930	Scuol, Pratuor
82838	Scuol, Pütvia
79818	Scuol, Runà
79819	Scuol, Serras
09989	Scuol, Stradun/Buorcha
82205	Scuol, via dals Bogns
74861	Scuol-Tarasp, staziun

14.7 Liste des arrêts de trafic local de Grindelwald

N° DIDOK	Arrêt
95887	Grindelwald Grund, Bahnhof
94331	Grindelwald, Alpenblick
85164	Grindelwald, Alpenrose
76535	Grindelwald, Aspen
82483	Grindelwald, Aspi
76510	Grindelwald, Bahnhof
76516	Grindelwald, Blümlisalp
82476	Grindelwald, Bodmi
94329	Grindelwald, Endweg
76530	Grindelwald, Engelshaus
82479	Grindelwald, Firstbahn
76522	Grindelwald, Gaggi Säge

N° DIDOK	Arrêt
94328	Grindelwald, Gemeindehaus
94327	Grindelwald, Glacier
82485	Grindelwald, Gletscherschlucht
82484	Grindelwald, Golf
94326	Grindelwald, Grindelwalderhof
85285	Grindelwald, Halten
94324	Grindelwald, Hellbach
85165	Grindelwald, Ischzaun
76537	Grindelwald, Itramen Egg
76536	Grindelwald, Jägerstübli
76512	Grindelwald, Kirche
76514	Grindelwald, Klusi
82477	Grindelwald, Kreuzweg
94313	Grindelwald, Landi
76513	Grindelwald, Lauberhorn
82482	Grindelwald, Mettenberg
82481	Grindelwald, Mettenbergbrücke
7563	Grindelwald, Mühlebach
82478	Grindelwald, Naturfreundehaus
94323	Grindelwald, Nirggen
76523	Grindelwald, Oberäll
7565	Grindelwald, Oberer Gletscher
82465	Grindelwald, Panorama
82480	Grindelwald, Pfingsteggbahn
76528	Grindelwald, Rothenegg
94320	Grindelwald, Säge Grund
88547	Grindelwald, Salzmannsegg

N° DIDOK	Arrêt
76529	Grindelwald, Sand
76531	Grindelwald, Spillmättli
85162	Grindelwald, Spillstatt
85161	Grindelwald, Sportzentrum
85163	Grindelwald, Stählisboden
94318	Grindelwald, Stein
76515	Grindelwald, Steinacher
82475	Grindelwald, Steinbillen
94317	Grindelwald, Stutz
87540	Grindelwald, Terminal
94316	Grindelwald, Truffersbrunnen
76521	Grindelwald, Tuftbach
85288	Grindelwald, Uf Tuft
76534	Grindelwald, Unter Eiger
76533	Grindelwald, Unter Eiger Bärgman
76532	Grindelwald, Vor dem Holz
94315	Grindelwald, Wasserbühlen
85289	Grindelwald, Zollohaus